

Lampaul Plouarzel

02 98 84 01 13
www.lampaul-plouarzel.fr

Bulletin municipal

Décembre 2023

> Services et Numéros Utiles

HORAIRES DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30.

Fermée le mardi après-midi et le samedi.

☎ 02.98.84.01.13.

mail : mairie@lampaul-plouarzel.fr

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

- Mercredi de 10h à 12h et 16h00 à 19h
- Vendredi de 17h30 à 19h
- Samedi de 10h30 à 12h00 et de 17h30 à 19h
- Dimanche de 10h30 à 12h

BULLETIN MUNICIPAL

les articles à faire paraître sont à faire parvenir
en Mairie avant le 20 du mois.

PERMANENCE DES ÉLUS

Le Maire et les élus se tiennent à la disposition
de tous, et reçoivent tous les jours mais
de préférence sur rendez-vous.

RESTAURANT SCOLAIRE

☎ 02.98.84.13.33

mail : restaurantscolaire@lampaul-plouarzel.fr

GARDERIE PERISCOLAIRE

☎ 02.98.84.11.59

mail : espaceenfance@lampaul-plouarzel.fr

LA POSTE : ☎ 3631

Agence postale : Bar-Tabac Le Galion

N° UTILES :

TAXI- OUEST : ☎ 02 98 84 01 27

RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC BREIZHGO :

Transports quotidiens en car vers Saint Renan
et Brest - Horaires et tarifs : www.breizhgo.bzh
Le bar Le Galion propose à la vente des tickets
à l'unité et au carnet.

SECOURS CATHOLIQUE :

☎ 06 75 01 93 13 – sc.iroise.29@gmail.com

DÉPANNAGE ENEDIS : ☎ 09 72 67 50 29

DÉPANNAGE EAU DU PONANT :

☎ 02 29 00 78 78

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Patrick PAPPY – TELEGRAMME

☎ 06 81 01 40 06 ou ppapy@hotmail.fr

Sylvie OPPORTUNE – OUEST FRANCE

☎ 06 81 22 95 15

ou sylvie.buono.opportune@wanadoo.fr

> État civil

Naissance : Le 24 octobre : Ewenn PELLÉ

Décès : Le 22 octobre : André NICOLAS

> Urbanisme

Accordés

DP

GUILLERM Jacqueline 4 Lotissement de Lampaul Goz Extension du garage

> Avis de la Mairie

MAIRIE : HORAIRES

HORAIRES :

Accueil : du lundi au vendredi de
08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Fermée le mardi après-midi et le samedi.

Service urbanisme sur rendez-vous
au 02 98 84 01 13

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Du 02/10 au 08/12, le hall de la mairie
sera en rénovation. En conséquence,
l'accueil de la mairie sera déplacé en salle
du Conseil municipal.

PORTS DE PORSPAUL ET PORSCAVE

Permanence de Monsieur François
LE BERRE, Adjoint aux Ports, reçoit
les usagers le mardi sur rendez-vous
de 10h à 12h.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023
relative à l'accélération de la production
des énergies renouvelables (dite loi APER)

demande aux collectivités territoriales
de planifier le développement de
leurs énergies renouvelables. Les
communes doivent ainsi définir des «
zones d'accélération » des énergies
renouvelables (ZAE nR) sur leur territoire
pour le 31 décembre 2023.

Les zones d'accélération offrent de
nombreux avantages aux porteurs de
projets : instruction facilitée, enquête
publique allégée, mécanismes financiers
incitatifs.

Avant d'être validées, ces propositions
de zonages doivent réglementairement
être soumises à une concertation avec
la population, dont les modalités sont
laissées libres. Cependant les délais à
respecter sont très courts.

Pour cela, les communes ont donc décidé,
avec la Communauté de Communes du
Pays d'Iroise : 1°) de publier les cartes
des énergies renouvelables via les sites
internet des mairies et de la CCPI, les avis
du public sont à adresser à l'adresse mail
suivante : mairie@lampaul-plouarzel.fr.
La concertation est ainsi ouverte du 23
novembre au 13 décembre.

En cas de besoin, des questions de
clarification peuvent être déposées

Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : bim@lampaul-plouarzel.fr

> Avis de la Mairie

auprès de la Mairie, qui répondra dans les meilleurs délais. 2°) En réalisant une réunion publique unique le 8 décembre 2023 à 18 heures au siège de la CCPI, zone de Kerdrioual à Lanrivoaré.

Dans la mesure du possible, les remarques seront prises en compte et une proposition finale sera soumise au Conseil municipal qui se réunira le 15 décembre 2023.

Pour plus d'informations :
www.lampaul-plouarzel.fr.

ACTION SOCIALE

Si vous rencontrez des difficultés, le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) de la mairie de Lampaul-Plouarzel propose de prendre en charge le montant de l'abonnement annuel de la médiathèque (20€) pour les familles Lampaulaises. Pour en bénéficier, il vous faudra remplir une fiche d'inscription disponible en mairie, en y ajoutant votre attestation de coefficient C.A.F. et déposez le tout en mairie aux heures d'ouvertures. Votre carte d'adhésion sera directement à prendre à la médiathèque. Si vous êtes suivis par un(e) assistant(e) social(e), des aides financières ponctuelles et un service de colis alimentaire peuvent également être mis en place. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Mme JAMET, adjointe aux affaires sociales.

REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS À LA CANTINE

Depuis la rentrée, les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent s'inscrire à la cantine scolaire pour manger avec les enfants, chaque lundi et jeudi. La personne qui souhaite s'inscrire doit être autonome et ne pas avoir de régime particulier car les menus sont les mêmes que les enfants. Le tarif est unique : 5,93€ le repas. L'inscription se fait au plus tard le mercredi de la semaine précédente.

AIDE Bafa-BAFD 2024

Les municipalités de Lampaul-Plouarzel, Plouarzel et Ploumoguer, ont décidé de favoriser l'accès au Bafa ou au Bafd par un soutien financier. Les personnes ayant déjà commencé la formation ne peuvent prétendre à cette aide. Les candidats doivent s'engager à suivre la formation dans l'année 2024 et à la poursuivre entièrement. **La demande est à déposer à la Mairie concernée pour le 08 janvier au plus tard.** Elle doit être accompagnée du dernier avis d'imposition.

Il est vivement recommandé de prendre contact avec la Directrice de l'Animation Jeunesse, Madame Marina Macquet au 07 62 94 89 58 ou avec la mairie au 02 98 84 01 13 (ou mairie@lampaul-plouarzel.fr) avant cette date pour tout renseignement.



TRAVERSÉE DE L'ABER ILDUT : Un raccourci par la mer

Les marcheurs du GR34 peuvent troquer 15km de marche entre le Port de Lanildut et Porscave à Lampaul-Plouarzel contre 5mn par voie de mer, grâce au service de traversée à la demande mis en place par Pays d'Iroise Communauté. **5 personnes (ou avec vélos) pourront embarquer. Tarif : 2€/pers ou 3€/pers avec un vélo.** **Contactez le Port de l'Aber lldut la veille pour réserver votre passage au 02 98 04 36 40 ou 02 98 04 04 98**

AIDE AU NUMÉRIQUE

Sébastien, Conseiller numérique, vous reçoit sur rendez-vous à la Mairie de Lampaul-Plouarzel le lundi de 13h45 à 16h45. Contact : sebastien.guillet@plourin.fr ou au 07.80.64.90.53

RECENSEMENT MILITAIRE

À partir du 1^{er} jour de leur 16^{ème} anniversaire (et dans les 3 mois qui suivent), les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Sont actuellement concernés les jeunes nés en **juillet, août et septembre 2007**. Se présenter en mairie avec **le livret de famille des parents, la carte d'identité et le justificatif de domicile.**

« DU NOUVEAU SUR LES RÉSEAUX !



La mairie de Lampaul-Plouarzel est désormais présente sur instagram, pour vous faire suivre en images toute l'actualité du territoire. Suivez-nous !»

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR L'ACCOMPAGNEMENT AUX DEVOIRS

D'octobre à juin, une équipe de bénévoles assure l'accompagnement aux devoirs à la garderie périscolaire. Si vous aussi, vous avez envie de vous investir dans la vie de la commune et si vous avez un peu de temps à consacrer aux enfants, pourquoi ne les rejoindriez-vous pas à la rentrée ? Quelques personnes de plus permettraient d'améliorer l'accompagnement aux devoirs, service apprécié par les enfants des deux écoles ainsi que de leurs familles. Pour tous renseignements vous pouvez contacter la garderie au 02 98 84 11 59 (dès la rentrée scolaire) ou la Mairie au 02 98 84 01 13 pour une inscription.

VITESSE EN AGGLOMÉRATION : RAPPEL

Hormis les secteurs signalés à 30km/h, la vitesse maximum autorisée dans la commune est de 50km/h. Il est rappelé également, qu'en agglomération, l'excès de vitesse inférieur à 20km/h est sanctionné par une contravention de 4^{ème} classe (amende forfaitaire : 135 € ; amende minorée : 90 € ; amende majorée : 375 €) et par le retrait d'un point du permis de conduire. Pour le bien-être et la sécurité de tous merci de respecter le code de la route.

LUTTE CONTRE LE BRUIT : Arrêté Préfectoral n°2012-0244 du 1^{er} mars 2012 : Article 19

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses (liste non limitative ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente. A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h à 19h ; Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

> Avis de la Mairie

INTERDICTION DES FEUX DE JARDIN TOUTE L'ANNÉE : RAPPEL

Faire un feu dans son jardin est formellement interdit depuis le 29 novembre 2011 et la circulaire interministérielle. Vous n'avez depuis plus le droit de brûler des déchets verts : herbes, branchages, feuilles... En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée.

RAPPEL DES COMPÉTENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Le recours à celui-ci est gratuit. **Ses compétences :** problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaire et locataires ou entre locataires ; différends relatifs à un contrat de travail, litiges : de la consommation, entre commerçants, en matière de droit rural et en matière prud'homale.

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS : CHANGEONS NOS MAUVAISES HABITUDES !

Nous vous rappelons que depuis le 30 juin 2015, les arrêts et stationnement gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des stationnements très gênants avec une amende à 135€ (classe 4).

MISE À JOUR DES ADRESSES

Lors du Conseil municipal du 28 septembre, Kergouzoc'h est officiellement devenu le «Chemin de Kergouzoc'h». Un panneau signalant ce nom de rue sera mis en place prochainement à chacune des entrées de ce chemin. Le numérotage a également été organisé. Pour prendre connaissance du numéro qui vous a été attribué, veuillez-vous rendre en mairie. Vous pourrez ainsi demander un certificat de numérotage pour votre changement d'adresse et récupérer gratuitement votre 1^{ère} plaque.

PERMANENCE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Marie-Christine LAINEZ et Gilles MOUNIER, conseillers départementaux du canton, assureront une permanence en mairie de Lampaul-Plouarzel, le vendredi 8 décembre prochain, de 10 h 30 à 12 h. Pour tout renseignement vous pouvez appeler au 02 98 76 23 86.

> Annonces Diverses

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Toute l'année, le jeudi matin, de 9h00 à 13h00, des commerçants sont présents sur la place principale située à côté de la Mairie et de la salle du Kruguel. Poissons, viandes bio, fruits et légumes, crèmerie, pâtisserie, boucherie... Ils sont tous là pour vous accueillir dans la bonne humeur.

ANNONCES PARTICULIERS

Petits et grands, devenez musiciens...Guitare (solfège, tablature), Chant et Guitare
renseignements : A-M Cadour 02 98 84 02 16



MAISON FRANCE SERVICES :

HORAIRES

Lundi : 14h30-17h30 ;
Mardi, jeudi et vendredi : 08h30-12h00 et 14h00-17h30 ;
Mercredi 08h30-12h
Téléphone : 02 98 36 27 31
Mail : france.services@plouarzel.fr

Lampaul se jette à l'eau



Bain de Noël



**Samedi 23 décembre 2023,
Plage de Pors Ar Marc'h**



11h45 : Échauffement musical avec l'association
« Si on bougeait en Iroise »
12h00 : Bain de Noël
12h30 : Vin Chaud offert aux participants.

**Ouvert aux courageux
qui oseront faire le grand saut !**

Séverine FAIN, ancienne élève des Beaux-arts de Paris, diplômée de l'École Supérieure des Arts Décoratifs propose des cours de dessin et peinture à Porspoder pour débutants et confirmés. Les inscriptions sont ouvertes et les cours commencent le 18 septembre. Informations et calendrier des cours sur : www.severinefain.com/cours. Contact : **06 09 57 21 10**
Recherche femme de ménage, 2 heures par semaine sur Lampaul-Plouarzel. Contact : **06.31.81.40.61**

Recherche femme de ménage 2h par semaine à Lampaul-Plouarzel. Tel : **06.68.45.90.01**

> Annonces Diverses

Petits travaux, jardinage, livraison de courses, promenades chiens, vigilance du domicile etc.

Bernard Services. Tel **06.75.60.69.90**

ou sap.bernard29@gmail.com CESU accepté

Cherche location maison individuelle ; minimum 2 chambres. Revenu garanti. Loyer raisonnable.

Faire offre au **06.69.99.85.95**

ANNONCE DE PROFESSIONNEL

Nouveau à Plouarzel – Place des Halles ! Beauty Concept, institut de beauté vous propose des prestations d'onglerie : vernis semi permanent, gel mains et pieds ainsi que du rehaussement de cils, extensions de cils etc. RDV sur Planity ou au **07.80.23.07.37**. Réseaux sociaux : Instagram et Facebook : beautyconcept29

« ENSEMBLE, BOCAGEONS-NOUS »,

Soirée conviviale le 1^{er} décembre à Saint-Renan

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon organise une soirée « Ensemble, bocageons-nous », le vendredi 1^{er} décembre à 20h30 à l'espace culturel situé Place du Docteur Paul

> Permanences

PERMANENCE DE MONSIEUR LE GAC, DÉPUTÉ

La permanence parlementaire de Didier LE GAC, député de la 3^{ème} circonscription, est ouverte à Saint Renan au 11 rue de Kerzouar du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous les après-midi. Vous pouvez joindre Mr LE GAC au **02 98 33 02 20** ou par mail : didier.legac@assemblee-nationale.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les permanences du conciliateur de justice se tiennent à la mairie de Saint Renan, **les lundis de 14h30 à 16h30**. Les personnes souhaitant le rencontrer peuvent prendre RDV directement en mairie, en appelant au ☎ **02.98.84.20.08**

RAPPEL : L'A.D.I.L. (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU FINISTÈRE)

Permanence en Mairie de Saint Renan le 1^{er} mardi du mois sur rendez-vous de 9h à 10h, sans rendez-vous de 10 à 12h au **02 98 46 37 38**. A.D.I.L. 14 boulevard Gambetta – Brest

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Vous avez un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de transformation de votre habitation... Vous recherchez des idées et des solutions pour concrétiser votre projet ? Un architecte du CAUE, vous reçoit dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise le premier jeudi du mois sur rendez-vous afin de vous guider dans vos choix et vos démarches.

Renseignements au **02 98 84 28 65**.

Guyader, à Saint-Renan. Ce temps fort dédié à la thématique du bocage sera animé d'un spectacle de la Cie Impro Infini ainsi que par la remise des prix du Concours Général Agricole (agroforesterie). La soirée est gratuite et ouverte à tous, renseignements au 02 98 30 75 27.

ADMR DU PAYS D'IROISE

La dépression chez la personne âgée
Gratuit
Conférence animée par
Le Dr Yves COQUART
Référént Médical ADMR pays d'Iroise
1^{er} décembre 2023 à 14 h
Salle Gouérou - Kruguel LAMPAUL PLOUARZEL
Ouvert à tous publics
Organisation
Asso des bénévoles de l'ADMR du Pays d'Iroise
Contacts & inscriptions : 06 24 24 43 08 ou 02 98 30 75 27

L'association des Bénévoles de l'ADMR du pays d'iroise organise le **1^{er} décembre 2023 à 14 h** à **LAMPAUL PLOUARZEL** - **salle gouérou du Kruguel**, une conférence « **la dépression chez la personne âgée** » animée par le **Dr Yves Coquart**, référént Médical ADMR du Pays d'Iroise. **Cette animation est ouverte à tous publics, et gratuite.** Contacts : 06 14 35 43 05 - 06 79 24 45 56

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Brigitte JAMET, adjointe aux affaires sociales peut vous recevoir en mairie sur rendez-vous.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences en Mairie sur rendez-vous uniquement. Renseignements auprès du Centre d'Action Sociale du Conseil Départemental de St Renan au **02 98 84 23 22**.

SERVICE SOCIAL MARITIME

Madame BOST assure des permanences, sur rendez-vous, auprès des marins du commerce et de la pêche à la mairie de LAMPAUL – PLOUARZEL. Pour prendre rendez-vous et pour toute information sur les autres lieux de permanences merci de contacter le bureau de Brest au **02 98 43 44 93** ou par mail : brest@ssm-mer.fr

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres, d'échanges sur la petite enfance pour les parents, futurs-parents, Assistantes Maternelles, gardes à domicile, candidates à l'agrément (par exemple : recherche d'un mode d'accueil, démarches autour du contrat de travail,...) L'animatrice du RPAM de la CCPI vous accueille tous les jours sur rendez-vous, vous pouvez également obtenir des informations par téléphone au **02 98 48 99 91** ou par mail rpam.sud@ccpi.bzh.



MARIE
DE
FINISTÈRE
29810 LAMPAUL-PLOUARZEL

Téléphone 02 98 84 01 13
e-mail mairie@lampaul-plouarzel.fr
web www.lampaul-plouarzel.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2023

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre à 18 H.30

Le Conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, également convoqué, s'est réuni à LAMP-PAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Michel JOURDEN, Maire,

Étaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan L'ANSONNEUR, Eric COZIEU, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Marie-France PEZENNEC, Sylvain GUERIN et Christophe FAVE (jusqu'à 19 H.32).

Absents excusés : Frédéric MORVAN qui a donné procuration à Didier MELLOUET, Caroline RIBEZZO qui a donné procuration à Michel JOURDEN, Cléo PAQUE qui a donné procuration à Morgane LE GALL, Philippe DHAUSSY qui a donné procuration à Marie-France PEZENNEC, Christophe FAVE qui a donné procuration à Eric COZIEU et Morgan LE QUELLEC.
Secrétaire de séance : François LE BERRE

➤ INTERCOMMUNALITE

1. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et de la gestion de la Communauté de communes du Pays d'Iroise pour la période 2027-2022.

Le rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de communes du Pays d'Iroise, pour les exercices 2017 et suivants, a été adressé par la Chambre au Président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise, qui l'a présenté au Conseil communautaire.

Il appartient maintenant à la commune de soumettre le présent rapport au Conseil municipal, afin qu'il donne lieu à débat. Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport d'observations.

2. Avis sur le projet éolien des Deux croix à Plouarzel

Une enquête publique s'est tenue entre le 13 septembre 2023 et le 16 octobre 2023 à la mairie de Plouarzel sur le projet de délivrance d'une autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien au lieu-dit « les Deux croix » à Plouarzel. En tant que commune limitrophe, le Conseil municipal de Lampaul-Plouarzel est amené à donner son avis, par délibération, sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à ce projet à :

- 14 voix POUR (Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Ronan L'ANSONNEUR, Caroline RIBEZZO, Eric COZIEU, Amandine KEROUANTON, Marie-France PEZENNEC, Philippe DHAUSSY, Sylvain GUERIN et Christophe FAVE).
- 1 voix CONTRE (Morgane LE GALL)
- 3 ABSTENTIONS (Didier MELLOUET, Frédéric MORVAN et Cléo PAQUE)

➤ URBANISME & AFFAIRES FONCIERES

3. Avis sur la modification n°3 du Plan local d'urbanisme de la commune de Lampaul-Plouarzel

La commune est dotée d'un P.L.U., approuvé par délibération du Conseil municipal du 19 février 2014 et qui a fait l'objet d'une procédure de modification n°1 approuvée le 22 mai 2019, d'une procédure de modification simplifiée n°1 approuvée le 23 septembre 2020 et d'une procédure de modification n°2 approuvée le 28 juin 2023.

La C.C.P.I. a décidé de lancer une procédure de modification n°3 du document d'urbanisme de Lampaul-Plouarzel pour identifier précisément (à l'échelle cadastrale) la limite des espaces proches du rivage (E.P.R.) et délimiter le secteur déjà urbanisé (S.D.U.) de Kerlével, conformément à l'article L.121-8 du code de l'urbanisme, pour se mettre en compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale (ci-après SCoT) du Pays de Brest approuvé en 2019. La partie située en dehors des E.P.R. restera en zone constructible Uhb1 tandis que la partie du S.D.U. située dans les

E.P.R. sera reclassée en zone non constructible Uhl (urbanisation limitée à l'évolution des constructions existantes). Les parcelles en extension du secteur dense de Kerlével seront reclassées en zone A ou N.

Le projet de modification n°3 du P.L.U. a été notifié pour avis aux services de l'Etat et aux P.P.A. le 10/03/2023. Il a également fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité environnementale (M.R.A.e. de Bretagne). En réponse, l'information n°2023-010553 du 15/05/2023 de l'autorité environnementale précise que la modification n°3 du P.L.U. de la commune de Lampaul-Plouarzel est dispensée d'évaluation environnementale. La C.C.P.I. a suivi l'avis de la M.R.A.e. et a pris la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale par délibération lors du Conseil communautaire du 28/06/2023.

Le projet de modification n°3 du P.L.U., accompagné des avis émis lors de la phase de consultation des services, a ensuite été soumis à enquête publique, ordonnée par arrêté du Président de la C.C.P.I. en date du 06/06/2023 et s'est déroulée du 23/06/2023 au 24/07/2023.

La Commissaire enquêteuse (Madame Sylvie COULOIGNER) a rendu son rapport et ses conclusions motivées, le 22/08/2023, avec un avis favorable.

Les avis reçus de la Chambre des métiers et de l'artisanat, du Conseil régional de Bretagne, de l'Autorité environnementale, de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest et du Conseil départemental sont tous favorables et n'appellent aucune remarque particulière.

L'avis reçu de la Chambre d'agriculture est favorable mais une attention particulière est attirée concernant la parcelle à usage agricole intégrée au zonage Uhb. Il conviendra de bien accompagner les exploitants agricoles impactés par une future urbanisation de cette parcelle dans la recherche de compensation pour préserver leur capacité de production.

La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (C.D.P.E.N.A.F.) émet une observation : compléter le règlement écrit concernant l'extension des habitations et la construction d'annexes en zones agricoles et naturelles.

La Préfecture émet deux observations :

- Revoir la délimitation du périmètre du Secteur déjà Urbanisé (S.D.U.) de Kerlével ;

- Apporter des éléments dans l'Orientation d'aménagement (O.A.) permettant une bonne intégration du bâti dans son environnement.

Durant la phase d'enquête publique, à travers les différents supports proposés, 22 personnes se sont présentées lors des permanences et 10 observations ont été enregistrées.

Ces 2 démarches successives (consultation des services et enquête publique) ont pour objectif de recueillir, avant l'approbation de la modification n°3 du P.L.U., les remarques et/ou demandes d'adaptation du projet de modification n°3 du P.L.U.

La collectivité doit, suite aux avis et remarques émis par les P.P.A. et lors de l'enquête publique, apprécier la pertinence des demandes et remarques pour éventuellement prendre en compte et amender les documents du projet de modification n°3 du P.L.U. avant son approbation.

Deux documents de synthèse sont annexés à la délibération pour rendre compte des suites apportées : 1°) Annexe 1 sur les remarques de l'Etat, des P.P.A. et de la M.R.A.e. ; 2°) Annexe 2 sur les résultats de l'enquête publique.

Ces documents détaillent l'ensemble des remarques et demandes étudiées et précisent la suite qu'il est proposé de donner à chacune qu'elle soit favorable ou non.

Les adaptations proposées par rapport au dossier d'enquête ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de P.L.U., lequel peut donc être approuvé.

Le projet de modification n°3 du P.L.U. de Lampaul-Plouarzel, tel qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire, comprend les 4 documents adaptés suivants :

- un rapport de présentation,
- des orientations d'aménagement,
- les règlements écrit et graphique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette modification n°3 du P.L.U. de Lampaul-Plouarzel à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Sylvain GUERIN).

4. Désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise de 270 m² en vue d'une cession - rue de Molène

Le plan cadastral de la parcelle AK n°464 sise 24 rue de Molène à Lampaul-Plouarzel a révélé une discordance entre la limite cadastrale et la limite de fait de cette parcelle. En effet, cette dernière empiète d'environ 270 m² sur le domaine public communal. En parallèle, la commune souhaiterait acquérir la parcelle n°AK 38, mesurant environ 277 m², appartenant aux mêmes propriétaires que la parcelle AK n°464, en vue de la réalisation d'un accès à la future zone d'aménagement concertée de Creach Gad.

Souhaitant régulariser ces empiètements, les propriétaires ont accepté un échange sans soule des deux emprises, les frais de notaire étant pris en charge par la commune.

Préalablement à cet échange, il convient de déclasser l'emprise de 270 m² du domaine public. L'emprise est aujourd'hui libre de toute occupation et inaccessible au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement de cette emprise du domaine public en vue de l'échange avec les propriétaires.

5. Echange sans soule de deux emprises foncières rue de Molène

Le plan cadastral de la parcelle AK n°464 sise 24 rue de Molène à Lampaul-Plouarzel a révélé une discordance entre la limite cadastrale et la limite de fait de cette parcelle.

En effet, cette dernière emprise d'environ 270 m² sur le domaine public communal. En parallèle, la commune souhaiterait acquérir la parcelle n°AK 38, mesurant environ 277 m², appartenant aux mêmes propriétaires que la parcelle AK n°464, en vue de la réalisation d'un accès à la future zone d'aménagement concertée de Creach Gad.

Dès lors, considérant que dans les deux cas il s'agit d'un besoin de régularisation et que les surfaces des emprises sont proches, il est proposé de procéder à un échange sans soule. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

La présente délibération ne prendra effet que lorsque la délibération n°2023-63 du 30 octobre 2023 relative au déclassement du domaine public d'une surface d'environ 270 m² sera devenue exécutoire.

6. Dénomination de voie publique

Depuis la promulgation de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification, dite « 3DS », et en particulier son article 169, l'adressage devient dorénavant obligatoire pour toutes les communes.

Ce qu'on nomme « adressage » renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation), et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la dénomination suivante, conformément au plan cadastral annexé : Venelle de Kerguerzoc ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ FINANCES PUBLIQUES

7. Décision modificative du budget

En dépenses de la section de fonctionnement du budget général, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a besoin d'être crédité pour les raisons suivantes :

- Article 6558 « Autres contributions obligatoires » : le versement de la participation à l'OGEC Sainte-Marie pour la période septembre à décembre 2022 a été réalisé sur l'exercice 2023.

- Article 657362 « Subventions de fonctionnement aux C.C.A.S. » : la subvention de fonctionnement du Centre communal d'action sociale devra être augmentée pour tenir compte des dépenses inscrites au budget C.C.A.S.

- Article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privée » : d'une part, les subventions exceptionnelles versées aux associations ont été plus nombreuses ; d'autre part, il y a une augmentation de la participation au fonctionnement de l'association Familles Rurales Plouarzel pour les 12/17 ans.

En parallèle, les recettes de la section de fonctionnement sont supérieures aux prévisions au chapitre 73 / article 73223 « Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux » avec un versement de 92 205,30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la modification suivante à apporter au budget général :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »		Chapitre 73 « Impôts et taxes »	
Art. 6558 « Autres contributions obligatoires »	+ 20 000	Art. 73223 « Fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux »	+ 45 000
Art. 65732 « Subventions de fonctionnement aux C.C.A.S. »	+ 15 000		
Art. 657348 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privée »	+ 10 000		
Total	+ 45 000	Total	+ 45 000

➤ TRAVAUX

8. Skate-park - proposition de maîtrise d'œuvre

Le 28 février 2022, la mairie a accepté une proposition commerciale de l'Atelier 360° pour une étude de faisabilité d'un skate-park d'un montant de 5 950,00 € H.T. La prestation comprenait des réunions et la réalisation d'une esquisse.

L'esquisse étant faite, l'Atelier 360° propose, pour avancer sur le projet, un devis pour une mission de maîtrise d'œuvre. Cela lui permettrait de continuer la phase d'étude jusqu'à l'avant-projet, de réaliser le dossier de consultation des entreprises, d'analyser les offres et de suivre le chantier.

En conséquence, l'Atelier 360° propose un devis pour cette mission avec un taux de rémunération de 11,10 % sur le montant hors taxe du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition de maîtrise d'œuvre à 17 voix POUR et 1 abstention (Yann KEREBEL).

9. Renouvellement du mobilier de la salle du Conseil municipal

Une consultation a été effectuée pour le renouvellement du mobilier de la salle de la mairie servant aux réunions du Conseil municipal et aux mariages. Il s'agit principalement des tables utilisées lors de réunions, des chaises et de 2 fauteuils destinés aux époux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise EFIDIS basée au 265 rue Robert Schuman à GUIPAVAS pour un montant de 17 186,14 € H.T. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette offre commerciale.

10. Maison bleue/Maison de la jeunesse : validation de l'avant-projet définitif

Le Cabinet HAUTIN CONCEPT, maître d'œuvre sur le projet de rénovation de la Maison bleue/Maison de la jeunesse, a réalisé des propositions d'aménagement des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le projet joint à la délibération.

➤ Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation du conseil municipal au Maire

Commande publique

Objet	Date de notification	Montant HT/Titulaire	
Changement de compteur électrique salle du Krugel	22/09/2023	465,84 €	ENEDIS BRETAGNE, 22000 SAINT-BRIEUC
Pièces de rechange matériel d'entretien	25/09/2023	65,31 €	GAMA 29, 29490 GUIPAVAS
Téléphones IP Avaya pour la mairie	03/10/2023	727,49 €	JGAP, 77444 MARNE-LA-VALEE
Fixation mât et antenne modem pour webcam	05/10/2023	140,00 €	SKAPING, 38000 GRENOBLE
Changement éclairage chapelle de St Egarec	05/10/2023	1 398,56 €	SONEPAR, 29580 GOUESNOU
Changement éclairage baraquas de gabatiers	05/10/2023	210,21 €	SONEPAR, 29580 GOUESNOU
Livres pour les services périscolaires	06/10/2023	94,03 €	LUDIC, 13210 SAINT-REMY DE PROVENCE
Nacelle pour complexe des dunes	09/10/2023	480,14 €	LOCARMOR, 29280 PLOUZANE
Travaux sur cloches de l'église	11/10/2023	11 994,00€	ART CAMP, 22400 MORIEUX
Formation hygiène et sécurité en restauration scolaire	18/10/2023	954,00 €	LABOCEA, 22440 PLOUFRAGAN
Matériel de voirie et panneaux de rue	19/10/2023	616,95 €	SOSIGN, 71210 SAINT EUSEBE
Gravier pour dimetière	19/10/2023	1840,50 €	KABELIS MATERIAUX, 29610 PLOUIGNEAU

MEDIATHEQUE TY BOUKIN

Rue du Gouérou – 29810 Lampaul-Plouarzel
02 98 84 13 23 – mediatheque@lampaul-plouarzel.fr



Quand ?

Mercredi : 10h00 – 12h00 (nouveau créneau) et 16h00 – 19h00

Vendredi : 17h30 – 19h00

Samedi : 10h30 – 12h00 et 17h30 – 19h00

Dimanche : 10h30 – 12h00

Les services proposés : NOUVEAUX QUOTAS !

Les emprunts : Via une cotisation à jour, (20€/ an / famille, 15€/ si carte individuelle ou 15€/ estivants), les abonnés peuvent emprunter pour une durée de 3 semaines :

6 livres / personne

3 audios/ personne

2 jeux de société / foyer

2 DVD ou **1 série adulte**/ foyer

2 DVD ou **1 série enfant** / foyer



Plusieurs nouveautés ont été achetées et ceci, dans tous les rayons de la médiathèque, aussi bien chez les enfants que chez les adultes. N'hésitez pas à venir les découvrir !

Découvrez - les également sur le portail de la médiathèque :

<https://www.mediatheque-ty-boukin.fr/index.php/nouveautes>.

*Lydie et l'équipe des bénévoles vous souhaitent
de très belles fêtes de fin d'année.*

*A l'année prochaine pour toujours
plus de spectacles, de culture et de surprises !*

COLLECTE DES RECYCLERIES MOBILES EN DÉCEMBRE

Collectes en déchèterie d'objets en bon état par les recycleries : Iroise Tri-but le 2 à Ploudalmézeau. Un peu d'R le 9 à Plougonvelin et le 15 à Plouarzel. Un peu d'R (07 82 42 84 42), Iroise Tri-but (06 83 21 86 03).

FACE AUX ARNAQUES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, SOYEZ VIGILANTS !

Méfiez-vous des offres commerciales proposées par téléphone, à votre domicile ou sur internet. Si quelqu'un vous contacte sans sollicitation préalable, préférez ne pas donner suite et refusez de livrer vos informations personnelles. Pour un conseil neutre et gratuit, n'hésitez pas à contacter Tinergie, 02 98 33 20 09.

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE OU D'UN KIT D'ÉLECTRIFICATION

Pays d'Iroise Communauté accorde une aide forfaitaire aux particuliers de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance

électrique et de 100 € pour l'achat d'un kit d'électrification. Pour connaître les conditions d'éligibilité, rendez-vous sur www.pays-iroise.bzh

« RAMÈNE TA COQUILLE »

Initiée à Noël dernier, cette opération revient cette année avec une période de collecte étendue du 1^{er}/12 au 31/01 et de nouveaux points de collecte sur les communes en plus des déchèteries. Déposez vos coquilles vides (huîtres, coquilles-St-

SOUSCRIPTION DES ACTEURS TOURISTIQUES À L'OFFICE DE TOURISME IROISE BRETAGNE !

Pour les propriétaires d'un meublé ou de chambres d'hôtes nous vous invitons à contacter le service hébergements au 02 98 89 55 04 / hebergement@iroise-bretagne.bzh. Pour les restaurateurs, prestataires d'activités, commerçants, artistes, artisans... nous vous invitons à contacter Solen au 02 98 89 69 46 / solen@iroise-bretagne.bzh. Faites confiance à votre office de tourisme et contactez-nous !

EMPLOI - VENEZ RENCONTRER L'ARMÉE DE TERRE

A destination des jeunes avec ou sans diplôme - Partage d'expériences et découverte des métiers à la Maison de l'emploi (zone de Kerdrioual, Lanrivoaré) le 6/11 de 9h à 12h et permanences chaque 2^e mercredi du mois de 9h à 12h. Infos : maison.emploi@ccpi.bzh / 02 98 32 47 80

ÉCOLE DE MUSIQUE D'IROISE - LE PLEIN D'ANIMATIONS EN DÉCEMBRE !

Le 2/12, Master Class Cisco Herzhaft à Saint Renan ; le 10/12 Noël en Iroise à Saint Renan ; le 16/12 Concert de Noël à l'Eglise de Plougonvelin ; le 17/12 Concert de l'ensemble de guitare au Marché de Noël de Ploudalmézeau ; le 20/12 auditions de piano à Plougonvelin et du 27 au 29/12 Stage de Big Band à Saint Renan. Infos et détails sur musique.pays-iroise.bzh

> Restauration scolaire

Menus du 6 NOVEMBRE au 1^{er} DÉCEMBRE 2023

Sous réserve de modifications éventuelles

<p><u>Lundi 4 Décembre</u> Salade de Riz Croque poisson  Salade verte Fromage  et Fruits </p>	<p><u>Mardi 5 Décembre</u> Potage Dubarry  Pain de Viande  Gratin de macaroni Fruits </p>	<p><u>Mercredi 6 Décembre</u> Tomates  Féta Raviole courgette ricotta Fromage  et Fruits </p>	<p><u>Jeudi 7 Décembre</u> Œufs dur Blanquette de Dinde coco Ecrasé de petits pois  Mousse chocolat blanc ou chocolat lait</p>	<p><u>Vendredi 8 Décembre</u> Menu Montagnard Salade Savoyarde (salade, tomate de Savoie,  jambon, noix) Tartiflette Carambar Cotta</p>
<p><u>Lundi 11 Décembre</u> Panais râpés Quiche saint Germain aux pois cassé et curry Fromage blanc </p>	<p><u>Mardi 12 Décembre</u> Céleri rémoulade Lasagne Epinard Saumon Salade Verte  Banane Chocolat</p>	<p><u>Mercredi 13 Décembre</u> Cake Salé Rôti de boeuf Ratatouille  Fromage  et Fruits </p>	<p><u>Jeudi 14 Décembre</u> Menu de Noël</p>	<p><u>Vendredi 15 Décembre</u> Chou blanc dés de jambon Brochette de porc  à l'Estragon Flageolet  Laitage </p>
<p><u>Lundi 18 Décembre</u> Soupe de Champignons  Purée – Saucisse Fromage  et Fruits </p>	<p><u>Mardi 19 Décembre</u> Charcuterie Flamenkuche Salade Verte  Fromage  et Fruits </p>	<p><u>Mercredi 20 Décembre</u> Betteraves rouges  Accras de poisson  Riz  Laitage</p>	<p><u>Jeudi 21 Décembre</u> Carottes râpées  Steak haché Frites  Sunday</p>	<p><u>Vendredi 22 Décembre</u> Salade Tomate surimi Pâte pesto, petit pois, oeufs durs Fromage  et Fruits </p>

 Repas à thème  Repas sans viande, produits issus de l'agriculture biologique principalement dans la mesure du possible  Produits label Bio

 Label MSC  Label Rouge  Produits à Haute Valeur Environnementale  AOP/IGP  Surgelé  Label Bleu-Blanc-Coeur

Service Cantine : 02.98.84.13.33 ou restaurantscolaire@lampaul-plouarzel.fr / Service Périscolaire : 02.98.84.11.59 ou espaceenfance@lampaul-plouarzel.fr

➤ Accueil de Loisirs Municipal 3/12 ans

PROGRAMME DES MERCREDIS

Dates	Matin	Après-midi
• Mercredi 6 Décembre	 Atelier Cuisine de Noël	Oiseau pomme de pin
• Mercredi 13 Décembre	 Médiathèque	Déco de Noël
• Mercredi 20 Décembre	 Guirlandes	Vitres d'Hiver

*Programme donné à titre informel sous réserve d'être modifiable.

L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis en période scolaire ; En journées ou ½ journées avec le repas ou pique-nique compris. Il se situe au complexe de l'enfance, rue de molène à LAMPAUL- PLOUARZEL.

Les horaires :

- Journée : 9h à 17h30 ; ½ journée : 9h à 13h30 ou de 12h à 17h30. Un accueil est prévu dès 7h et jusqu' à 19h. (pré ou post accueil + 0.69)

Comment s'inscrire :

1- Il faut remplir un dossier d'inscription à la mairie, qui est valable toute l'année scolaire.

C'est le même dossier valable pour le périscolaire et le self.

2- Puis s'inscrire à l'année, par période ou par semaine ; sur le portail parents selon les modalités et délais d'inscriptions <https://www.logicielcantine.fr/lampaulplouarzel>

3- Ou, dépassé le délai d'inscription, directement au complexe de l'enfance par mail ou téléphone possible selon le nombre de places disponibles. espaceenfance@lampaul-plouarzel.fr / 02.98.84.11.59 - Laëtitia MICHON Responsable ALSH

Tarifification selon QF.

Applicables selon le quotient familial CAF.

Possibilité de régler en chèques vacances et Cēsu.

Frais de garde des enfants de -de 6 ans déductibles dans l'avis d'imposition.

Quotient familial	1/2 Journée	Journée
Tranche 1 ≤ 399 €	6.02€	8.48€
Tranche 2 de 400 à 599 €	7.43 €	9.93 €
Tranche 3 de 600 à 899 €	8.91 €	12.43 €
Tranche 4 de 900 à 1 399 €	10.43 €	15.02 €
Tranche 5 ≥ 1 400 €	11.06 €	17.84 €



*** Bonnes fêtes de fin d'année ***



FAMILLES RURALES Caps Ados 12/17 ans

ESPACE JEUNESSE

L'accueil des jeunes se fait le **mercredi de 14h à 18h** à l'espace jeunesse de **Plouarzel**. Activités libres : billard, babyfoot, fléchettes, jeux de société, jeux vidéo...

LA CAFÉT'

Le **vendredi** soir, nous accueillons les jeunes au **Kruguel** à **Lampaul-Plouarzel** avec une formule goûter à partir de 1 €, de **17h à 19h**. Le concept de « La Cafet du Kruguel » est un accueil libre, un espace de jeux et de discussion afin de se retrouver après les cours dans un lieu de rencontre ouvert à tous.

Fermé le 22 décembre.

ACCUEIL PEN AN ILIS

Nous accueillons les jeunes le **samedi de 14h à 16h** à l'espace Pen An Ilis à **Ploumoguier** (bibliothèque).

Fermé le 23 décembre.

Activités libres : jeux de société, jeux vidéo, mise en place de projets...



Pour venir aux différents accueils, pensez à la **navette Cap ados** ! C'est gratuit ! Contactez-nous !

LE POINT INFOS CAP ADOS

Le **samedi de 10h30 à 12h**, nous tenons une permanence pour répondre aux questionnements divers concernant la jeunesse, BAFA, lettre de motivation, CV, Baby-sitting, dispositifs de financements pour la jeunesse, prévention...

Fermé le 23 décembre.

VACANCES DE DÉBUT D'ANNÉE 2024 - DU 2 AU 5 JANVIER : Animations en vrac !!

- Bowling
- Pâtisserie
- Multisports
- Factory O Clock
- Animation Club-Ados...

LES BRICOLEURS DU DIMANCHE

Ne plus jeter, apprendre à réparer

L'équipe de bénévoles vous attendent avec vos appareils à réparer. Dans un lieu convivial, entourés de personnes avec diverses compétences équipées d'outils, venez donner une deuxième vie à vos objets. Accès ouvert à tous.

Nouveautés : ouverture 2 fois par mois
Rendez-vous : le dimanche 10 décembre 9h30 à 12h.

Lieu : Maison de l'enfance de Plouarzel
Participation : 1€

ATELIER CUISINE - Menu spécial fêtes

Venez vous initier à la grande cuisine avec le chef Enguerrand Mahé. Par groupe de 8 personnes (adultes) vous préparerez un menu (entrée, plat, dessert) les ingrédients sont fournis.

Le mardi 19 Décembre 2023 de 10h00 à 13h00 ou **le vendredi 22 décembre 2023 de 18h00 à 21h00.**

*Velouté de chou-fleur à la saucisse fumée et à l'ail doux

*Tournedos de bœuf façon «Rossini» et mousseline de pommes de terre aux champignons

*Génoise revisitée aux agrumes

Coût : 30€. **Lieu** : cuisine annexe complexe polyvalent de Plouarzel.
Inscriptions : au 02-98-89-33-47

CAFÉ POUSETTES

C'est un espace - jeux pour les enfants de 0 à 3 ans non scolarisés, accompagnés de leurs parents. Ouvert à tous de 9 h 30 à 12 h, sans inscription, gratuit. Pour favoriser l'éveil et la socialisation des jeunes enfants, pour échanger entre parents, dans un espace convivial et chaleureux. À Lampaul-Plouarzel, chaque lundi à la médiathèque.

LA TY FRIP BOUTIK

Braderie à partir du samedi 2 décembre 2023 jusqu'au samedi 23 décembre 2023. 5€ le sac. Vous trouverez des vêtements de toutes tailles (bébés, enfants, adultes, grossesse etc...) à petits prix. La ty frip boutique : Une action solidaire, sociale et écologique

Le mardi et jeudi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h00 à la maison de l'enfance Plouarzel. Ouvert à tous.

SORTIE FAMILIALE

Le samedi 16 décembre, l'association Familles rurales de PLOUARZEL organise une sortie familiale à Locronan

Au programme : visite libre du Marché de Noël et des illuminations du village
Départ : 16h en car de la Maison de l'enfance de Plouarzel Retour : 22h00 à la maison de l'enfance de Plouarzel. 5€ /personne - ouvert à tous. Inscriptions obligatoires au 02-98-89-33-47

POINT DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

Vous vous posez des questions sur le numérique ?

Comment installer une application ?

Comment mettre mes photos sur ordinateur ? Etc.....

L'animateur numérique Alexis de l'association peut se déplacer chez vous gratuitement pour répondre le plus efficacement possible à vos questions et traiter au mieux vos besoins.

Gratuit, ouvert à tous. Permanence le mercredi et jeudi après-midi de 14h à 17h dans le hall de la maison de l'enfance. Contact : 02-98-89-33-47
Adresse mail : polenumerique.afrplouarzel@gmail.com

CENTRE DE LOISIRS VACANCES DE NOËL 2023

Le centre de loisirs sera fermé du lundi 25 décembre 2023 au lundi 1er janvier 2024. Réouverture le Mardi 2 janvier 2024. Inscription possible sur le portail familles à partir du Mardi 5 Décembre 2023.

L'association Familles rurales de Plouarzel vous souhaite de JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS.

> Vie Associative

ASSOCIATION LAMBAOL

Assemblée générale le samedi 9 décembre à 17h au Kruguel, salle Gouérou. Paiement des cotisations en 2024.

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT CLUB SOURIRE D'AUTOMNE

INSCRIPTIONS REPAS DE NOËL

Informations à toutes les sections, ouvert à tous les adhérents et aux personnes qui veulent nous rejoindre et passer un agréable moment dans la convivialité.

Le club organise son repas de Noël exceptionnellement le **jeudi 11 janvier 2024**, salle du Kruguel au prix de 30€ pour les adhérents à partir de 12h30.

Nous prenons les inscriptions avec le règlement dès début décembre au nom de sourire d'automne, et jusqu'au 4 janvier dernier délai, le jour des activités auprès des responsables.

Vous pouvez mettre votre chèque dans la boîte aux lettres de la présidente au 9 rue de Kerivel.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES : Dates de reprise des activités janvier 2024, après la trêve de Noël. Tout d'abord pensez à votre nouvelle adhésion 2024, en 2024 l'adhésion sera de 20€ chèque au nom de sourire d'automne.

Le **jeudi 4 janvier** : jeux divers, pétanque, marche, promenade à partir de 13h30 salle du Gouérou. Le **vendredi 12 janvier** : atelier mémoire de 10h à 11h30 en salle Porsguen. Le mardi matin et vendredi après-midi : Ping-pong. Le **mercredi 10 janvier** : Gym douce de 9h à 10h. Le **jeudi 11 janvier** repas de Noël au club à partir de 12h30. Assemblée générale du club aura lieu le **jeudi 25 janvier** à 14h.

FESTIVAL ABERS BLUES, 13^{ème} édition

Vendredi 1^{er} décembre, Espace Culturel Keraudy, Plougonvelin, 20h30
American Gospel: Le groupe est constitué de 9 artistes qui ont autant d'énergie que 100! Mené par la saisissante Linda Lee Hopkins, American Gospel sillonne les routes européennes depuis sa création en 1998. Tarifs : 30 € / 28 € / 25 € / 16 €
Billetterie en ligne www.espacekeraudy.com Sur place et aux points de vente habituels (Leclerc, FNAC, Carrefour)

Samedi 2 décembre, Espace Lez kelenn, Brélès, 20h30
Cisco Herzhaft trio : Nous terminerons le festival en beauté, avec Cisco Herzhaft en trio qui nous réserve de belles surprises ! Artiste atypique, il emmène son public dans un univers musical ponctué d'anecdotes et d'hommages aux grands bluesmen. Cisco est accompagné par

> Vie Associative

FESTIVAL ABERS BLUES, 13^{ème} édition

Geneviève Dartevelle, harmoniciste de réputation internationale et par Stéphane Bihan, fantastique contrebassiste, alternant slap endiablé et blues low down. En première partie, les élèves de l'école Saint-Henri de Brélès (CE2, CM1, CM2) joueront, avec le trio, deux blues composés spécialement par Cisco pour cet « Orchestre À l'École » (OAE).

Le HCJl ouvrira le bar à 19h00 avec assiettes de produits d'artisans locaux.

Tarifs : 19 € / 17 € / Gratuit -12 ans. Billetterie en ligne : www.hot-club-jazz-iroise.fr

Renseignements et réservations :

contact@hot-club-jazz-iroise.fr / 07 84 65 35 15

LES LAVOIRS LAMPAULAIS

L'assemblée générale de l'association des lavoirs lampaulais se déroulera le **dimanche 10 décembre 2023** à 10h30 au Kruguel. Un pot de l'amitié clôturera la réunion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION LOCALE DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE LAMPAUL PLOUARZEL

L'assemblée générale de l'association locale de l'UNC Lampaul-Plouarzel aura lieu le **dimanche 17 décembre 2023** à la salle du Kruguel.

L'accueil des membres et les nouvelles inscriptions se fera à partir de 10h30 pour le paiement des cotisations.

11h00 - AG ordinaire de l'association

Tous les adhérents et tous ceux qui souhaitent adhérer sont invités.

> Services et Numéros Utiles

PORTS

Porspaul : s'adresser en Mairie

Porscave – Aber Ildut : Capitainerie

☎ 02 98 04 36 40 ou ☎ 06.31.93.58.71

SANTÉ

Cabinet des Docteurs Alexandre LAUBEL et Elisabeth BOUREILLE

15 bis rue de la Mairie

Ostéopathe : Le cabinet d'ostéopathie de Le Roux Nicolas est transféré sous la mairie, juste en face du salon de coiffure.

La prise de RDV se fait toujours au **06 42 76 98 67** ou sur **Doctolib**

Pharmacie du Grand Large

1, rue de Brest

Pharmacies de garde le dimanche.

Cabinet de kinésithérapie : Madame RINN. 7, rue du Gouérou

Dentiste de garde le dimanche :

☎ 02 90 87 29 00 ou en ligne sur keldoc.com.

☎ 02 98 84 01 17

Composez le **3237**

☎ **02.98.32.91.80. sur rendez-vous.**

☎ **02.98.90.55.77** de 9h00 à 12h00

INFIRMIÈRES

Cabinet HAMON- LE COZ

Cabinet PELLE-RANNOU

Mr MAGGIONI

Mme BEGOC - Mme GARNIER-BERROU

☎ 02 98 84 09 91

☎ 02 98 89 67 86

☎ 06 59 61 95 41

☎ 02 98 89 39 70

URGENCES

Pompier : **18**

SAMU29 : **15**

Gendarmerie : **17**

CROSS CORSEN **196** (depuis un fixe ou un portable) ou **02.98.89.31.31**

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les travaux sont autorisés : **Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h à 19h**

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

INTERDICTION DES FEUX DE JARDIN TOUTE L'ANNÉE

La préfecture nous rappelle son arrêté interdisant désormais de brûler à l'air libre tous les déchets.

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée



Tél. : 02 98 84 01 13
E-mail : mairie@lampaul-plouarzel.fr

